



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 20 12/13

Paris, le 28 novembre 2012

Monsieur le Ministre,

Suite au mouvement social des personnels, la DGESCO et la DGRH ont mis en place, le 27 mars dernier, un groupe de travail sur les conditions d'exercice et l'évolution de leurs missions des responsables locaux d'enseignements (RLE). Il avait pour objet d'étudier les effets de la convention sur l'enseignement pénitentiaire, signée entre le ministre de l'Education Nationale et le Garde des Sceaux, précisés dans la circulaire d'orientation n°2011-239 du 8 décembre 2011.

Il avait été alors convenu que les travaux reprendraient dès cette rentrée scolaire en diligentant une enquête passant par les Unités Pénitentiaires Régionales (UPR), pour faire émerger de manière claire la charge de travail et les tâches propres aux RLE.

Je constate qu'à ce jour ce dossier est en suspens et qu'aucune date de réunion n'est programmée.

Nos collègues qui exercent dans ces établissements pénitentiaires sont porteurs de propositions. Leur impatience grandit. Ils souhaitent être entendus.

Au nom du SE-Unsa, je vous demande de réunir sans tarder ce groupe de travail auquel nous souhaitons participer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à :

- M. Jean-Paul Delahaye, Directeur général de l'enseignement scolaire
- Mme Catherine Gaudy, Directrice générale des ressources humaines
- M. Bernard Lejeune, Conseiller social